



Regulated information – inside information

Oxurion annonce que son acquisition potentielle est soumise au contrôle des investissements étrangers

Louvain, BELGIQUE – 28 novembre 2024 – 19h00, <u>Oxurion NV</u> (Euronext Bruxelles : OXUR), entreprise biopharmaceutique basée à Louvain, annonce que le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en France examine actuellement une demande d'autorisation préalable au titre du contrôle des investissements étrangers (Foreign Direct Investment – FDI).

L'acquisition visée par Oxurion relève des articles L. 151-3 et R. 151-1 et suivants du code monétaire et financier. Il revient dès lors aux services du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie de déterminer si l'acquisition peut être autorisée au regard des intérêts nationaux français, le cas échéant en l'assortissant de conditions visant à les préserver.

Oxurion est confiant dans sa capacité à obtenir cette autorisation. Elle tiendra informé le marché de l'obtention de l'autorisation et, le cas échéant des conditions assortissant cette dernière.

En parallèle Oxurion finalise le financement de cette acquisition.

À propos d'Oxurion

Oxurion (Euronext Bruxelles : OXUR) est engagée dans le développement de thérapies ophtalmiques standard de nouvelle génération pour le traitement des maladies de la rétine. Le siège social d'Oxurion se trouve à Louvain. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante **www.oxurion.com**

Informations importantes sur les déclarations prévisionnelles

Certaines déclarations contenues dans le présent communiqué de presse peuvent être considérées comme des "prévisions". Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes actuelles et sont donc affectées par divers risques et incertitudes. L'entreprise ne peut donc pas garantir que ces déclarations prospectives se concrétiseront et ne s'engage pas à les mettre à jour ou à les réviser, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison. Des informations supplémentaires sur les risques et incertitudes affectant l'entreprise et sur d'autres facteurs susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et les déclarations prévisionnelles sont incluses dans le rapport annuel de l'entreprise. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou à acheter des titres ou des actifs d'Oxurion dans une quelconque juridiction. Aucune valeur mobilière d'Oxurion ne peut être offerte ou vendue aux États-Unis sans enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières (U.S. Securities Act). Loi sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée, ou en vertu d'une dérogation à cette loi, et conformément à toutes les lois applicables en matière de valeurs mobilières de l'État américain.

Contacts:

OXURION NV:

Pascal Ghoson, CEO pascal.ghoson@oxurion.com